

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.851.003.1 DU 19 OCTOBRE 1993

Analyseur d'oxydes de carbone des gaz d'échappement des moteurs SAGEM modèle AGM 1500-A

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 72-212 DU 6 MARS 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS MESURANT LA TENEUR EN OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS.

FABRICANT

SAGEM

Siège social : 6, avenue d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16.

Atelier : boulevard Lénine, 76800 Saint Etienne du Rouvray.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 90.1.01.826.1.0 du 31 mai 1990 (1) et n° 92.00.851.003.1 du 21 avril 1992 (2).

CARACTERISTIQUES

L'instrument SAGEM modèle AGM 1500-A faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par la possibilité d'affichage de valeurs d'opacité des fumées provenant des moteurs diesel. Ces valeurs ne sont pas contrôlées par l'Etat.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision doivent comporter les inscriptions réglemen-

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1990, page 793.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1992, page 604.

taires prévues dans la décision n° 90.1.01.826.1.0 du 31 mai 1990. Cependant, leur plaque d'identification doit porter la marque d'approbation de modèle figurant dans le titre de la présente décision.

Les instruments portant les numéros d'approbation de modèle 90.1.01.826.1.0 ou 92.00.851.003.1, en service à la date de la signature de la présente décision, pourront être modifiés conformément aux dispositions de la présente décision sans que leur plaque d'identification soit changée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive des instruments a lieu dans les ateliers du fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 mai 2000.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 6023-1.

Schéma n° 6023-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGONNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Analyseur d'oxydes de carbone
des gaz d'échappement des moteurs
SAGEM modèle AGM 1550-A

La notice descriptive de l'analyseur SAGEM modèle 1500-A, parue dans la revue de métrologie de juin 1990, est complétée de la façon suivante :

I - GENERALITES (page 795)

L'analyseur SAGEM, modèle AGM 1500-A est aussi prévu pour effectuer le mesurage d'opacité

des fumées provenant des moteurs diesel. La face avant fait apparaître sur l'afficheur du bas à gauche les deux mentions "% vol CO corr" et "opacité %" et sur l'afficheur en bas au milieu les deux mentions "% vol O₂" et "opacité m⁻¹".

V - FONCTIONNEMENT**5.1 - Mise sous tension** (page 797)

A la mise sous tension, après l'autotest électronique et la mise à jour de la date et de l'heure, l'opérateur a le choix entre le mode analyseur AGM (par défaut) ou le mode opacimètre OFP (par sélection avec la touche curseur).



■ N° 6023-1

ANALYSEUR D'OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS SAGEM AGM 1500-A



■ N° 6023-2

ANALYSEUR D'OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES MOTEURS SAGEM AGM 1500-A

Synoptique de l'affichage

